

CONDITIONS GENERALES DE VENTE SEJOUR DECOUVERTES CELESTES

INSCRIPTION

Le tarif groupe constitué est applicable pour l'achat **d'un minimum de 10 places** pour une même destination à la même date de départ. L'inscription **est considérée ferme à la signature du contrat ou devis qui doit être accompagné d'un acompte de 30% du montant total du dossier**. Les conditions générales d'inscription sont réputées connues et acceptées dès la signature du devis/bon de commande ou contrat ou dès le versement de l'acompte quel que soit le mode de paiement (chèque, virement bancaire, télépaiement groupé). Toute remise de renseignements bancaires et toute acceptation de documents émanant de Découvertes Célestes implique aussi la connaissance et l'acceptation des conditions générales d'inscription. Conformément à l'article L.121-20-4 du code de la consommation, les personnes inscrites à un séjour ne bénéficient pas du délai de rétractation de sept jours. Pour les inscriptions intervenant moins de trente et un (31) **jours avant la date du départ, la totalité du prix est due**. En cas de non-paiement du solde, Découvertes Célestes se réserve le droit d'annuler l'inscription en conservant l'acompte versé.

MODIFICATIONS

Sont considérées comme modifications les actions suivantes : Changement de supplément et ou option (Arrivée la veille, Micro fusées ...). Toutes autres modifications seront considérées comme des annulations (voir conditions d'annulation ci-dessous).

1/ Modification de votre fait

Toute notification de modification doit être faite **par courrier, e-mail – info@decouvertescelestes.com** auprès de Découvertes Célestes, dans les meilleurs délais.

Pour les séjours avec transport aérien, toute modification de nom (ou d'orthographe d'un nom) d'un ou plusieurs passagers est possible sans frais jusqu'à 31 jours avant le départ. Au-delà de cette date, tout changement de nom (ou d'orthographe d'un nom) équivaut à une annulation. Une nouvelle demande devra être effectuée sur le ou les nouveaux noms sans garantie de disponibilité et de tarif. Toute augmentation du nombre de passagers par rapport à l'effectif initial est soumise à l'approbation de Découvertes Célestes, en fonction des disponibilités et des limites de capacité. Après émission du billet, le changement de nom est considéré comme une annulation.

Le renoncement à l'une des prestations incluses dans le forfait Découvertes Célestes ne pourra faire l'objet d'aucun remboursement. Tout titre de transport émis ne pourra donner lieu à remboursement ou avoir de la part de Découvertes Célestes en cas de non utilisation.

2/ Modification du fait de Découvertes Célestes

Découvertes Célestes peut être contrainte de devoir modifier un élément essentiel du contrat en raison de circonstances qui ne lui seraient pas imputables, des motifs inspirés par l'intérêt général, ou la sécurité des participants. Découvertes Célestes informera les participants de ces modifications, lesquelles pourront comporter une proposition d'éléments de substitution. Si vous n'acceptez pas les éléments de substitution proposés, vous restez libre de demander l'annulation de votre inscription avec le remboursement des sommes déjà versées.

Nota bene : Durant le séjour, le programme peut subir des modifications ou des aménagements en fonction des impératifs de sécurité ou des conditions climatiques du moment. Dans ce cas seul les responsables de l'encadrement Découvertes Célestes sont habilités à prendre la ou les décisions nécessaires.

ANNULATION

1/ Annulation de votre fait

Toute notification d'annulation doit être faite par lettre recommandée auprès de Découvertes célestes, dans les meilleurs délais, le cachet de la poste faisant foi. Dans tous les cas, Découvertes Célestes retiendra une partie des sommes déjà versées calculée en fonction de la date d'annulation, selon les conditions ci-après.

| Périodes avant le début du séjour | ANNULATION PARTIELLE par participant * | ANNULATION TOTALE de la prestation |
|--|---|---|
| Séjours avec et sans transport | | |
| Entre 90 et 31 j | Sans frais | 10% |
| Entre 30 et 21 j | 30% | 30% |
| Entre 20 et 15j | 50% | 50% |
| Entre 14j et J-8 | 75% | 100% |
| Entre J-7 et le départ | 100% | 100% |
| Séjours avec transport Aérien | | |
| A plus de 105 j | Réduction de moins de 20% de l'effectif initial : sans frais. Réduction de plus de 20% de l'effectif : 10% du prix par places annulées | 10% du montant total du dossier groupe |
| Entre 104 et 65j | 10% | 30% du montant total du dossier groupe soit le montant de l'acompte |
| Entre 64 et 20 j | 25% | 50% |
| Entre 19j et le départ | 100% | 100% |

Affrètement Autocar

Dans le cas d'un affrètement spécial pour un groupe, les pénalités retenues seront équivalentes aux montants engagés par Découvertes Célestes. Ces conditions spécifiques vous seront précisées au moment de la réservation.

PRIX

Les prix de nos programmes ont été calculés **au plus juste** en fonction des conditions économiques connues au moment de l'impression de notre documentation.

Ils sont applicables dès parution et jusqu'au jour de parution de l'édition suivante. Ils n'ont pas de valeur contractuelle et vous sont confirmés lors de votre inscription. Ils sont susceptibles de modifications éventuelles. Cette modification éventuelle s'applique à toutes les personnes déjà inscrites ou désirant s'inscrire. Le prix de nos programmes est forfaitaire

et comprend les activités et l'encadrement selon la formule choisie et sauf cas particuliers précisés dans nos documents.

TRANSPORT

Aucune modification des conditions de transport ne pourra entraîner une quelconque indemnisation de la part de Découvertes Célestes à quelque titre que ce soit, même dans l'hypothèse où ces nouvelles conditions entraîneraient une modification du programme prévu. Les frais éventuels de toute nature resteront à votre charge. Découvertes Célestes ne saurait voir sa responsabilité substituée à celle des transporteurs.

Si vous voyagez par vos propres moyens, une arrivée tardive ou un départ prématuré ne pourront donner lieu à un quelconque remboursement ou avoir de la part de Découvertes Célestes.

D'autre part, la responsabilité de Découvertes Célestes ne peut être recherchée en cas de vol ou de détérioration de vos effets personnels survenant à l'occasion du transport terrestre, aérien ou ferroviaire. Il vous est conseillé de ne pas laisser dans vos bagages confiés aux transporteurs, d'objets de valeurs, espèces, bijoux, appareils photographiques, clefs ou papiers d'identité. La responsabilité de Découvertes Célestes ne pourra être recherchée à ce titre. De plus, la responsabilité de Découvertes Célestes ne peut être recherchée en cas de vol ou de détérioration de vos effets personnels survenant à l'occasion d'un séjour.

DEROULEMENT DES SEJOURS

Le déroulement des programmes vous sera communiqué lors de votre inscription. Une caution garantissant le bon usage des locaux et du matériel mis à votre disposition peut vous être demandée à votre arrivée sur le centre de notre partenaire. Cette caution peut varier de centre à centre suivant le matériel ou les locaux mis à votre disposition.

Chaque participant s'engage à respecter le règlement intérieur du centre et à se conformer aux règles propres au programme Découvertes Célestes sur lequel il est inscrit. Découvertes Célestes se réservent le droit d'exclure à tout moment une personne dont le comportement peut être considéré comme mettant en danger la sécurité ou le bien-être des autres participants. Aucune indemnité ne sera due à ce titre.

RÈGLEMENT INTERNE POUR LES STAGES MINEURS

Un séjour Découvertes Célestes fait l'objet d'un accord entre trois parties: les parents responsables de l'enfant mineur (ou les tuteurs légaux de l'enfant), l'enfant mineur qui suit le séjour et Découvertes Célestes. Conformément aux dispositions du Code de la santé publique, la vente, la détention et la consommation de substances ou plantes vénéneuses classées comme stupéfiant est interdite. Concernant la consommation d'alcool, Découvertes Célestes appliquent la réglementation en vigueur. Découvertes Célestes veillent au respect de la santé publique des mineurs accueillis par une prévention des risques, une médiation systématique et un entretien avec le responsable légal en cas de comportement déviant (drogue, alcool, tabac, violence). Ce positionnement éducatif peut amener le directeur du séjour à prononcer un renvoi, ceci afin de préserver la sérénité et la sécurité des enfants et adolescents. Le régime des sorties est contrôlé et les enfants mineurs s'engagent à respecter les horaires et les règles convenus avec les équipes d'encadrement. Le non-respect pendant le séjour du règlement interne Découvertes Célestes et du règlement propre à chaque

centre pourra entraîner le renvoi de votre enfant, sur décision de l'équipe de direction du Centre. Par conséquent, vous vous engagez à être en mesure d'accueillir votre enfant suite à ce renvoi. Dans ce cas, aucun remboursement ou avoir ne sera accordé, et les frais de retour et d'accompagnement seront en outre facturés au responsable légal (ou à l'organisme ayant inscrit le mineur) Découvertes Célestes conservera l'intégralité des sommes déjà versées, le solde devant être réglé dans les meilleurs délais. En inscrivant un enfant mineur à Découvertes Célestes, les parents, tuteurs ou représentants légaux ou responsables acceptent la mise en oeuvre éventuelle de leur responsabilité civile et s'engagent à en informer l'intéressé. Découvertes Célestes décline toute responsabilité liée aux actes de vandalisme, destruction volontaire ou vol commis par un enfant mineur pendant la durée de son séjour, y compris pendant le transport. D'une manière générale, Découvertes Célestes déconseille vivement d'apporter des objets de valeur sur les centres, de les laisser dans les chambres ou les tentes. Découvertes Célestes se dégage de toute responsabilité en cas de vol ou dommage d'objets qui ne lui auraient pas été confiés. Il est donc recommandé de confier ces objets à l'encadrement qui les restituera lors du départ.

DOCUMENTS

(Passeport, Visas, Vaccination, etc.)

Pour chaque destination une liste des documents nécessaires est communiquée à titre d'information exclusivement. La responsabilité de Découvertes Célestes ne saurait être retenue à ce titre. Il appartient à chaque participant de se renseigner auprès des organismes concernés et de vérifier la conformité des documents indispensables au programme choisi (en particulier pour les personnes ne ressortissant pas de l'Union Européenne). Les démarches et les frais d'obtention de ces documents sont à votre charge sauf mention spéciale. De plus, en cas de non-conformité, les conséquences qui résulteraient (refoulement à la frontière pour absence de visa ou d'un autre document obligatoire) ainsi que tous les frais encourus resteront à la charge du participant.

PARTENAIRES DE DECOUVERTES CELESTES

Pour certains programmes (sur sites ou à l'étranger), Découvertes Célestes peut faire appel à des partenaires techniques locaux. Ceux-ci sont soigneusement sélectionnés pour leur sérieux. Ils travaillent dans le respect de notre cahier des charges garantissant la sécurité et la qualité.

RECLAMATIONS

Afin de pouvoir être traitée, toute réclamation devra être transmise à Découvertes Célestes Avenue Bellevue 31480 Cox par courrier recommandé (accompagné éventuellement des pièces justificatives) dans un **délai maximal de 30 jours après la date de fin de séjour** en France ou du retour de l'étranger.

ASSURANCES

Découvertes Célestes a souscrit une assurance en Responsabilité Civile auprès de la compagnie MMA. Solutions garantissant chacun des participants à ses activités pour les dommages causés à autrui, exclusivement pendant le temps où les participants sont sous la responsabilité directe de Découvertes Célestes. Les garanties au titre des Accidents Corporels n'étant pas incluses dans le coût du séjour (sauf pour les séjours mineurs déclarés auprès du Ministère de la Jeunesse et des sports), Découvertes Célestes vous encourage

vivement à examiner votre couverture personnelle notamment en cas de décès ou d'invalidité et à la compléter individuellement par la souscription d'une assurance complémentaire.

INFORMATIQUE

En application de l'article 27 de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, pour que votre inscription puisse être traitée par nos services, vos réponses sont obligatoires, le défaut de réponse rendant impossible votre inscription par nos services. Vous disposez d'un droit d'accès de rectification et de suppression des données qui vous concernent. Pour l'exercer, envoyez votre demande par courrier à l'adresse ci-dessus. Sauf avis contraire de votre part, Découvertes Célestes se réserve la possibilité d'utiliser les informations pour vous faire parvenir diverses documentations (courrier, mail ou SMS).

Toute infraction aux dispositions de la présente loi est prévue et réprimée par les articles 226-16 à 226-24 du Code pénal.

Découvertes Célestes – Avenue Bellevue – 31480 COX Tél. 06 84 74 94 33 Email : info@decouvertescelestes.com – www.decouvertescelestes.com

SIRET 520 458 191 00019- Garantie responsabilité civile professionnelle